

Résidence sociale Le Tamaris à GAP



Porteur de l'action
SOLIHA Alpes du sud
22, Avenue Émile Didier
05000 GAP

Intervenants

NOM : Nadia CHERIFI – Sophie ARNAUD
✉ : 04 92 51 09 79
✉ : n.cherifi@soliha.fr s.arnaud@soliha.fr

PUBLIC CONCERNE

Il s'agit de personnes isolées, de tout âge, ayant un faible niveau de ressource en difficulté temporaire d'accès à un logement autonome (difficultés gestion budgétaire, recherche d'emploi, rupture familiale, emploi précaire...).

MISSION

Loger temporairement le public concerné dans une résidence sociale, dans le but de favoriser l'accès à la gestion d'un logement en toute autonomie.

OBJECTIFS

Pour la personne, il s'agit de trouver une solution de logement abordable et tout compris pour faire face à des difficultés temporaires, pour mieux rebondir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Location d'un petit logement meublé dans une résidence sociale qui inclut des espaces collectifs de convivialité, certains services (buanderie...) et une présence rassurante de l'équipe aux heures et jours de bureau. La personne paye une redevance tout compris (loyer et charges de chauffage, d'électricité, et d'eau), déduction faite des allocations logements, reste à sa charge l'assurance responsabilité civile.

Mise en place d'une gestion locative adaptée.

Préparer les résidents à la vie autonome dans des logements de droits commun.

Accompagner la personne vers un logement autonome (dossiers de demande de logement social, aide à la prospection d'un logement dans le secteur privé, organisation des formalités de départ, ...).

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

- Direction pour le management global du projet,
- Coordinatrice de service,
- Coordinatrice sociale,
- CESF chargée de suivi individuel et d'animation.

DUREE DE L'ACTION

Pas de limite dans le temps, mais ce type de logement doit pourtant être destiné à des difficultés transitoires en attendant l'assainissement de la situation budgétaire de la personne.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Orientation de la personne vers la résidence sociale par le travailleur social via le SIAO (diagnostic social),
Dépôt d'un dossier de demande de logement auprès de nos services,
Rencontre préalable entre la personne et l'équipe pour établir un diagnostic social.
Présentation de la demande au sein de la commission d'attribution et de suivi du SOLIHA Alpes du Sud.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

18 logements meublés de type 1 et 1bis situés dans la résidence le Tamaris à GAP.

ASPECT FINANCIER

La participation financière du bénéficiaire :

- est sollicitée
- est obligatoire
 - redevance fixe de 478,75 € à 555, 63 € hors ouverture de droits APL.
 - ne conditionne pas l'entrée

Ouverture des droits de l'APL : oui (le SOLIHA Alpes du Sud étant un organisme agréé)

- OUI
- NON